

Par requête enregistrée le 24 octobre 2016, [REDACTED] représenté par Me Josseaume, demande au Tribunal d'annuler l'arrêté 3F du sous-préfet de [REDACTED] du 6 octobre 2016 portant suspension de son permis de conduire pour cinq mois.

DECIDE :

Article 1^{er} : L'arrêté attaqué est annulé.

Article 2 : Le présent jugement sera notifié au requérant et au ministre de l'intérieur.